

**COMMUNE DE VERSAUGUES**  
**COMPTE RENDU N° 2014/07 DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU VENDREDI 19 DECEMBRE**

L'an deux mille quatorze, le VENDREDI 19 DECEMBRE à VINGT HEURES

Le Conseil Municipal de VERSAUGUES, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Louis ACCARY, Maire.

**Date de Convocation** : 09 décembre 2014

*Nombre de Conseillers en exercice : 11      Nombre de Présents : 8      Nombre de Votants : 10*

**Étaient présents** : Louis ACCARY, Maire, Patrick BERLAND, Colette RISSO, Adjoints, Betty CARLI, Martine CHATELLIER,, Nathalie KRZEMINSKI, Chantal MERLE et David LUDOVIC, Conseillers Municipaux.

**Étaient absents excusés et représentés** : Daniel BOURGEON qui donne pouvoir à Patrick BERLAND et Stéphane MURE qui donne pouvoir à Ludovic DAVID.

**Secrétaire de séance** : Patrick BERLAND

Monsieur le Maire ouvre la séance à Vingt heures et procède à l'appel des présents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

**1°) – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE SEANCE**

**APPROUVE** le compte-rendu de la précédente séance en date du 14 novembre 2014, qui n'appelle aucune remarque ni observation particulière.

**2°) – INTERET COMMUNAUTAIRE**

A compter du 1er janvier 2015, la commune reprend la compétence du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) qui avait été transféré en 1997 à la Communauté de Communes de PARAY LE MONIAL. La contribution annuelle était payée par la Communauté de Communes depuis lors. A partir de 2015, cette charge incombera de nouveau à la Commune soit 6 485 €.

Le Conseil Municipal accepte de reprendre mais demande une participation de la Communauté de Communes pour financer cette dépense.

**3°) – CENTRE DE LOISIRS**

La Communauté de Communes prendra la compétence du Centre de loisirs à compter du 1er janvier 2016. Un échange de terrain sera effectué entre la Commune de PARAY-LE-MONIAL et la Communauté de Communes de PARAY-LE-MONIAL à Ferreuil. Le Centre de loisirs continuera à être géré par une association en 2015 .

**4°) – DECISION MODIFICATIVE**

**VOTE** la décision budgétaire modificative N° 2 nécessaire à un ajustement budgétaire par ouverture de crédits à la section de fonctionnement, à savoir :

- *en Dépenses – Chapitre 014 - Article 73925 – Prélèvement FPIC      + 206 €*
- *en Recettes – Chapitre 73 - Article 73111 – Taxes foncières et d'habitation      + 206 €*

## **5 °)- PACTE FINANCIER :**

Mme Colette RISSO donne des précisions au sujet du pacte financier

Compte-tenu des éléments suivants : baisse importante des dotations, non augmentation des impôts, auxquels vient s'ajouter, pour cette année, la contribution au SDIS, la commune qui avait pour 2014 une capacité d'autofinancement de 23 € par habitant, ne disposera plus que d'une capacité de 8 € par habitant en 2015 .

## **6°) AFFAIRES DIVERSES**

1 - Prévoir une réunion de la commission voirie pour définir les travaux à réaliser sur la voirie en 2015 et répertorier les zones dangereuses pour éventuellement adapter la signalisation.

2 - Assurance Groupama : suite à une rencontre avec un conseiller de Groupama, une ristourne de 310 € a été faite sur les contrats d'assurance.

3 - Ecoulement dans une maison au bas du Bourg : l'eau en provenance des fossés et des drains de la butte provoquait des infiltrations sous la maison. Suite à la visite de la DRI demandée par la Commune, un aqueduc supplémentaire sera mis en place par la DRI (Direction des Routes et des Infrastructures)

4 - M. BONNIAUD, architecte, a été contacté par téléphone au sujet des infiltrations récurrentes à la porte de la salle polyvalente dues à une mauvaise étanchéité. Un courrier sera adressé aux Fermetures Bressannes.

5 - GENDARMERIE : La nouvelle correspondante est Mme Emilie BOGNIER. Monsieur le Maire donne le compte-rendu des interventions sur la commune : 2 atteintes aux biens, pas d'atteinte aux personnes en 2014.

6 - DEVIS DES PANNEAUX DE SIGNALISATION : il s'élève à 442 €. D'autres devis seront demandés.

7 - PHOTOCOPIEUR : En raison du passage à la dématérialisation, le photocopieur n'étant plus compatible, il a été décidé de prendre un copieur en location 41 €/mois avec un contrat d'entretien établi en fonction du nombre de copies.

8 - Bulletin Munipal : il est prévu des réunions à compter du mois de janvier 2015.

09 - Pour information, les vœux du Préfet auront lieu le vendredi 16 janvier.

10 - DECORATIONS DE NOEL : Elles ont été réalisées par le Conseil Municipal et des bénévoles. Les décorations ont été "**fait main**" et réalisées avec le minimum de dépenses pour la commune. Les sapins ont été offerts ainsi que les matériaux et les jouets pour la réalisation des décorations. Un chaleureux remerciement à toutes les personnes qui ont œuvré à cette belle réussite.

11 - RENCONTRE AVEC LE PERE DE SUREMAIN de la Paroisse de PARAY-LE-MONIAL.  
La Municipalité a demandé à ce que les cérémonies qui ont lieu à VERSAUGUES soient célébrées par lui-même. Le Père De SUREMAIN assure une permanence dans les communes le mercredi.  
Pour les personnes qui veulent le rencontrer, elles peuvent le joindre au 03.85.81.05.84,

**Le prochain Conseil Municipal est fixé à  
VENDREDI 27 FEVRIER 2015 à 20 H**

*Après avoir répondu à diverses questions des conseillers municipaux,  
L'ordre du jour étant épuisé,  
Monsieur le Maire lève la séance à Vingt deux heures trente.*

La Secrétaire de séance,  
**Patrick BERLAND**

Le Maire,  
**Louis ACCARY**